



United Technologies

Code d'éthique

Confiance. Respect. Intégrité.



Nos engagements

Les engagements du groupe UTC définissent qui nous sommes et comment nous travaillons. Ils donnent un cadre à nos activités et nous permettent d'avancer dans la bonne direction.

Performance

Nos clients sont libres de choisir et nos performances déterminent leurs choix. Nos objectifs sont élevés et ambitieux, nous obtenons de bons résultats et nous utilisons les commentaires de nos clients pour nous améliorer. Nous prenons des décisions rapides, pertinentes et réfléchies car notre avenir en dépend. Nous déléguons les pouvoirs nécessaires aux équipes en rapport direct avec nos clients et nos activités.

Innovation

Nous sommes une société d'idées nourrie par une volonté résolue de promouvoir la recherche et le développement. Les accomplissements de nos fondateurs continuent d'insuffler dans l'entreprise un esprit d'innovation qui nous mène à la découverte de produits à haut potentiel commercial. Nous partageons nos idées ouvertement et reconnaissons l'importance des différences d'expérience et d'opinion.

Opportunités

Les idées et la volonté de réussir de nos salariés créent sans cesse de nouvelles opportunités. Nous améliorons continuellement ce que nous faisons, sur les plans professionnel et personnel. Nous encourageons la formation continue car elle permet de développer nos compétences et de nous ouvrir au monde extérieur. La confiance nous incite à prendre des risques, à nous engager sur des chemins nouveaux, à coopérer les uns avec les autres et à tirer en permanence les leçons des conséquences de nos actions.

Responsabilité

Les entreprises qui réussissent contribuent au bien-être de la collectivité. Nous maintenons les plus hautes exigences en matière d'éthique, d'environnement et de sécurité à tous les niveaux, et nous encourageons nos salariés à jouer un rôle actif au sein de leur communauté.

Résultats

Nous représentons un investissement sûr car nous réalisons de très bons résultats, quelle que soit la conjoncture économique. Nos rapports avec les investisseurs sont honnêtes et directs et nous tenons toujours nos promesses. Notre société est réaliste et optimiste et nous projetons ces valeurs dans tout ce que nous entreprenons.

Message du PDG

Le Code d'éthique à la base de notre culture de performance

Chers collègues d'UTC,

Les engagements du groupe UTC définissent qui nous sommes et comment nous travaillons. La *Performance* est notre premier engagement. Nous savons que nos clients sont libres de choisir et que nos performances déterminent leurs choix.

L'engagement de *Performance* d'UTC repose sur les principes fondamentaux suivants : respect des lois, états financiers complets et exacts, traitement équitable des clients et des parties prenantes. A dire vrai, nous ne pouvons pas être performants si ces principes ne sont pas respectés.

Le *Code d'éthique* d'UTC ne prescrit pas seulement la conformité aux lois, il demande un engagement résolu à adopter des comportements positifs qui renforcent la *confiance*, favorisent le *respect* et reflètent l'*intégrité*. Nous respectons nos engagements, nous communiquons ouvertement et nous sommes redevables de nos actions. En opérant dans le cadre du *Code*, UTC crée de la valeur et cette valeur est pérenne.

Pour toute question ou préoccupation concernant le *Code d'éthique* d'UTC, contactez votre supérieur hiérarchique direct, le directeur des ressources humaines ou votre BPO (Business Practices Officer). Si votre question ou préoccupation relève de l'un des domaines suivants : (i) pratiques comptables, financières, bancaires et d'audit ; (ii) lutte contre la corruption ; (iii) lutte contre les pratiques anticoncurrentielles ; et (iv) procédures et contrôles internes dans ces domaines, vous pouvez en faire état confidentiellement en utilisant Ombudsman ou DIALOG.

La réussite d'UTC dépend de nos efforts collectifs. Ensemble, nous pouvons faire de l'éthique le fondement de notre culture de performance.

Sincèrement,



Louis R. Chênevert
Président-Directeur Général

Table des matières

Vue d'ensemble	3
Nos principes — Comment les décisions sont prises	4-5
Nos règles de conduite — Comment nous travaillons	6-15
1. Qualité et sécurité	6
2. Marketing et vente	6
3. Protection des informations appartenant à des tiers	7
4. Protection de nos actifs	7
5. Régularité des comptes	8
6. Marchés publics	8
7. Égalité professionnelle	8
8. Environnement de travail	9
9. Vie privée des salariés	10
10. Communication aux salariés	10
11. Développement des salariés	10
12. Salaires et avantages sociaux	10
13. Conflits d'intérêts	10
14. Transactions boursières et divulgation d'informations confidentielles	11
15. Mandataires	12
16. Partenaires et fournisseurs	12
17. Communication aux actionnaires	12
18. Protection de l'environnement	12
19. Soutien aux collectivités	13
20. Participation à la vie politique	13
21. Commerce international	14
22. Règle de la concurrence	14
23. Lois et pratiques locales	15
24. Citoyenneté et droits de l'homme	15
Notre Code d'éthique - Comment nous nous comportons	16-17
Respect du Code d'éthique	16
Poser une question, faire part d'une préoccupation	16-17
Mise en œuvre du <i>Code d'éthique</i>	17
Index	18-19
Notes	20

Généralités

Le *Code d'éthique* d'UTC s'applique à UTC et à toutes ses filiales, dans le monde entier. En plus de définir les règles qui gouvernent nos actions, le *Code* est l'expression de nos valeurs fondamentales et il nous aide à la prise de décision. Les principes du Code sont détaillés et explicités dans les *Suppléments au Code*, dans le *Manuel des Procédures* et dans le *Manuel Financier*.

Les fondamentaux de l'éthique des affaires chez UTC sont :

- Nous respectons les lois.
- Nous agissons de bonne foi.
- Nous tenons compte des conséquences de nos décisions sur les parties prenantes et nous cherchons à promouvoir des solutions justes.
- Nous communiquons ouvertement avec nos interlocuteurs.
- Nous cherchons toujours à agir avec intégrité et à créer un climat de confiance et de respect mutuel.

L'intégrité, la réputation et la profitabilité d'UTC dépendent en fait de chacune des actions individuelles de ses administrateurs, de ses cadres dirigeants, de ses salariés et de ses mandataires et ce, à chaque instant et partout dans le monde.



Nos principes – Comment les décisions sont prises

UTC s'engage à respecter les règles d'éthique professionnelle les plus élevées.

UTC respecte les lois, honore ses engagements, agit de bonne foi, défend ses valeurs, cherche à avancer les intérêts des parties prenantes, communique de manière ouverte et est redevable de ses actions.

Pour obtenir des résultats positifs, le processus de prise de décision chez UTC doit se dérouler comme suit : (1) impliquer les personnes pertinentes ; (2) comprendre les faits ; (3) respecter les lois et règlements en vigueur ; (4) prendre en compte les obligations envers les parties prenantes et l'impact des alternatives ; (5) évaluer les alternatives à l'aune des valeurs de l'entreprise ; (6) prendre une décision conditionnelle qui soit légale et qui semble être la meilleure ; et (7) se poser la question : «devrais-je ?» à savoir «est-ce en mon âme et conscience ?».

Nos clients

Nous promettons aux utilisateurs de nos produits et services une qualité élevée, des prix compétitifs et des transactions honnêtes. Nous traitons tous nos clients conformément à la loi et à l'éthique.

Nos salariés

Nous traitons nos salariés équitablement et fondons notre politique de l'emploi sur l'égalité professionnelle. Nous respectons les droits des salariés à la vie privée et nous les traitons avec dignité et respect. Nous nous engageons à donner à nos salariés des conditions de travail saines et sûres et à créer un climat propice à une communication ouverte.



Nos fournisseurs et nos partenaires

Nous traitons nos fournisseurs et nos partenaires équitablement. Nous cherchons à établir des rapports commerciaux durables nous interdisant toute discrimination ou dol.

Nos actionnaires

Nous assurons un rendement élevé à nos actionnaires. Nous protégeons la valeur de leur investissement en maîtrisant et en protégeant les ressources de l'entreprise et en adoptant une conduite des affaires irréprochable du point de vue de la loi et de l'éthique.

Nos concurrents

Nous faisons à nos rivaux une concurrence vigoureuse mais loyale et nous nous efforçons d'optimiser la capacité concurrentielle de nos offres.

Nos collectivités

Dans toutes les collectivités du monde où nous sommes implantés, nous sommes une entreprise consciente de ses responsabilités sociétales. Nous respectons les lois, nous nous efforçons d'améliorer le bien-être de ces collectivités en protégeant les ressources naturelles, en encourageant nos salariés à participer à la vie politique locale et aux activités caritatives et nous pratiquons le mécénat d'entreprise.



Nos règles de conduite – Comment nous travaillons

*Les règles de conduite suivantes définissent nos attentes minimales en matière de comportement éthique. Ne pouvant prévoir toutes les éventualités, ces règles doivent être interprétées et appliquées dans le cadre des lois et des usages du pays concerné, ainsi qu'à la lumière des **Engagements, Principes, Suppléments au Code**, des procédures d'UTC et du bon sens. Des arguments comme « tout le monde le fait » ou « ce n'est pas illégal » ne sauraient excuser la violation de nos **Règles**. Nous devons chacun constamment veiller à ne pas nous retrouver dans des situations qui pourraient créer l'impression d'être inappropriées ou pire, fautives, et qui pourraient discréditer UTC.*

1. Qualité et sécurité

Les produits d'UTC doivent être conçus, fabriqués et livrés en tenant compte avant tout de la sécurité et de la santé des clients, des utilisateurs, des salariés et de toute personne qui pourrait être affectée.

Chacune des filiales d'UTC est responsable de la conception, de la fabrication et de la livraison de produits de qualité. Tous les essais et inspections nécessaires doivent être effectués correctement.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter les Procédures UTC intitulées « Programme d'assurance qualité » et « Programme de sécurité des produits et des services ».

2. Marketing et vente

UTC exerce une concurrence loyale à l'échelle mondiale, basée sur la compétitivité de ses produits et services. Nous vendons de façon honnête et nous refusons toute vente qui nous obligerait à violer la loi ou les présentes Règles.

Lorsque nous nous comparons à nos concurrents, nous ne sommes ni mensonger ni diffamatoire.

Toute personne qui agit au nom d'UTC doit respecter les lois relatives aux paiements illicites. Toute opération de marketing ou de vente réalisée par un agent à l'extérieur du territoire américain doit se faire dans le respect de la Procédure UTC intitulée « *Agents non-américains* ».

En règle générale, les cadeaux d'affaires dont la fréquence et la valeur sont raisonnables et qui sont conformes aux usages sont autorisés. Il n'est pas permis de faire de cadeau en échange de traitement de faveur ou si cela est interdit par les règles applicables au bénéficiaire ou à son employeur.

UTC n'accepte ni ne paye de pot-de-vin.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le Supplément au Code intitulé « Offre et acceptation de cadeaux d'affaires ».

3. Protection des informations appartenant à des tiers

UTC respecte les droits légitimes de propriété et les secrets commerciaux de ses clients, de ses fournisseurs et des tiers. UTC ne sollicite, n'accepte, n'utilise et ne révèle d'informations confidentielles appartenant à d'autres que conformément aux Procédures UTC « *Protection des informations confidentielles* » et « *Conformité aux licences d'utilisation de logiciels* ».

Étant donnée l'intensité de la concurrence sur le marché mondial, l'obtention d'informations concernant nos concurrents et leurs produits et services est une pratique nécessaire et courante dans le monde des affaires. A cette fin, UTC n'utilise toutefois aucun moyen illégal, tel que le vol ou le dol. *Pour plus d'information, vous pouvez consulter le Supplément au Code d'UTC intitulé « Collecte d'informations sur la concurrence ».*

Les informations personnelles recueillies sur les clients, fournisseurs et autres personnes visitant les sites Internet d'UTC sont protégées conformément à la Procédure UTC intitulée « *Confidentialité des informations personnelles recueillies en ligne* ».

4. Protection de nos actifs

Les actifs d'UTC, y compris les biens matériels (installations, fonds, équipements et systèmes informatiques) et les biens immatériels (propriété intellectuelle, secrets commerciaux, inventions, informations commerciales et techniques sensibles, programmes informatiques et procédés de fabrication) sont utilisés conformément à l'intérêt social, en accord avec la Direction. Les actifs d'UTC ne seront pas utilisés à des fins personnelles. Toutes les transactions commerciales doivent être autorisées par la Direction et se conformer aux dispositions relatives aux délégations de signature et aux procédures internes de revue et d'autorisation.

QUESTIONS/REPONSES...

Q: Pourquoi la sécurité des produits est-elle si importante ?

R: Éviter de blesser les personnes est une valeur fondamentale. C'est aussi simple que ça.

Q: Pourquoi verser des pots-de-vin est-il mauvais ?

R: Les pots-de-vin anéantissent l'obligation de loyauté et la confiance. Ils perturbent le fonctionnement normal d'une économie de marché dans laquelle les décisions sont prises sur la base de critères objectifs, comme la qualité et le prix. La réussite d'UTC se fonde sur l'innovation et la productivité ; UTC a donc besoin d'un fonctionnement efficace et transparent des marchés pour réussir.

EN BREF...

- Nous concevons, fabriquons et entretenons nos produits de manière à ce que le monde entier puisse compter dessus.
- Nous exerçons une concurrence loyale, basée sur la compétitivité de nos produits et services.
- Nous vendons nos produits et nos services avec honnêteté.
- Nous protégeons les actifs d'UTC.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter la Procédure UTC intitulée « Protection des informations confidentielles » ainsi que le Manuel des Procédures et le Manuel Financier d'UTC.

5. Régularité des comptes

Tous les actifs, dettes, revenus, dépenses et transactions commerciales doivent être enregistrés dans leur totalité et avec exactitude dans les livres et registres d'UTC, conformément à la loi, aux principes comptables généralement admis et aux politiques et procédures financières établies par UTC. Les propositions de budget et les évaluations économiques doivent honnêtement présenter toutes les informations pertinentes se rapportant à la décision préconisée ou sollicitée. Aucun fonds secret ou hors livre, en espèces ou autre, ne doit être constitué ni conservé dans quelque but que ce soit.

UTC informe ses clients et ses fournisseurs de toute erreur de facturation et la corrige promptement sous forme d'avoir, de remboursement ou de tout autre moyen à convenir.

La conservation et la destruction des registres et des données se font conformément à la Procédure UTC intitulée « Conservation des registres et données » et aux lois en vigueur.

6. Marchés publics

Partout dans le monde, UTC se conforme aux lois et règlements régissant les marchés publics.

UTC veille particulièrement à respecter les règles applicables aux marchés publics américains. C'est ainsi qu'UTC respecte les règles américaines concernant la concurrence loyale, les restrictions s'appliquant aux employés gouvernementaux (par ex., cadeaux et emploi), la réglementation gouvernementale en matière de comptabilité et de tarification, et elle livre des produits et des services conformes aux spécifications, ne facture que les coûts admissibles et s'assure de l'exactitude des données transmises.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter la Procédure UTC intitulée « L'éthique et la conduite professionnelle en matière de passation de contrats avec l'Administration américaine ».

7. Égalité professionnelle

UTC traite les salariés et les candidats à un emploi sans aucune discrimination, en fonction seulement de facteurs liés aux intérêts commerciaux légitimes d'UTC. *Pour plus d'information, vous pouvez consulter la procédure d'UTC intitulée « Égalité des chances d'emploi/Égalité professionnelle ».*

UTC s'efforce de recruter des personnes qualifiées et dotées des talents nécessaires pour s'assurer un avantage compétitif durable. UTC soutient les initiatives favorisant la diversité de ses effectifs, comme le décrit la Procédure UTC intitulée « *Gestion de la diversité des effectifs* ».

8. Environnement de travail

UTC s'engage à protéger ses salariés, sur le lieu de travail, contre tout risque connu pour la santé et la sécurité, à les mettre à l'abri de toute pratique de discrimination, de harcèlement, et de tout comportement contraire à un environnement de travail productif.

Toutes les entités d'UTC doivent observer les lois et règlements applicables à la possession et à l'usage d'alcool et de drogues, ainsi qu'à d'autres substances contrôlées.

Sous réserve de la législation locale et de l'autorisation du département des ressources humaines (au niveau du siège mondial d'UTC, des divisions, ou des filiales), la Direction locale est habilitée à prendre des décisions concernant la distribution d'alcool dans les locaux de l'entreprise.

QUESTIONS/REPONSES...

Q: Pourquoi UTC est-elle aussi attachée à la régularité des comptes ?

R: Des comptes irréguliers tentent de masquer les véritables performances. La performance est une des priorités d'UTC.

Q: En quoi les marchés publics sont-ils différents des marchés privés ?

R: L'Etat dépense les fonds publics et il est donc assujéti à des règles administratives spécifiques. Ces règles sont destinées à assurer l'équité des appels d'offre et la transparence des prix. Elles permettent aussi d'établir des normes de qualité. D'une manière générale, les transactions avec l'Etat sont moins souples que celles avec les opérateurs privés et les sanctions pour infraction aux règles des marchés publics peuvent être lourdes. UTC respecte le code des marchés publics et défend ainsi l'intérêt public.

EN BREF...

- Nos livres et registres sont précis et complets.
- Nous observons strictement les règles régissant les marchés publics.
- Nous nous traitons entre salariés de façon juste et avec respect.
- Nous cherchons en permanence à assurer la sécurité sur le lieu de travail.

Les salariés souffrant d'alcoolisme, de toxicomanie ou d'autres problèmes personnels et émotionnels graves pourront bénéficier d'aide et de traitements.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter la procédure d'UTC intitulée « Toxicomanie, alcoolisme et abus de stupéfiants ». L'aide et les traitements disponibles sont présentés dans la procédure concernant les programmes d'aide aux salariés.

9. Vie privée des salariés

UTC respecte la vie privée de ses salariés.

Dans chaque pays, UTC se conforme aux lois relatives à la collecte, l'utilisation ou la divulgation des données personnelles de ses salariés. *Pour plus d'information, vous pouvez consulter la Procédure UTC intitulée « Les données personnelles des salariés ».*

10. Communication aux salariés

UTC fournit ponctuellement à ses salariés des informations sur les résultats de l'entreprise, les performances des produits, les relations commerciales et les accomplissements des salariés. Des moyens de communication seront mis en place pour encourager les salariés à dialoguer et à exprimer leurs opinions, leur niveau de satisfaction et leurs préoccupations. C'est ainsi qu'UTC organise une enquête auprès de tous ses salariés, en général tous les deux ans, pour recueillir leur avis sur un large éventail de sujets, tels que la rémunération, la gestion de l'entreprise et l'éthique professionnelle.

11. Développement des salariés

UTC s'engage à promouvoir le développement de ses salariés en les aidant à améliorer et à élargir leurs qualifications professionnelles et leur capital de connaissances personnelles. En plus des formations, UTC favorise le développement des salariés par le biais du programme éducatif « Employee Scholar Program ». Dans le cadre de ce programme, UTC peut prendre en charge, sous certaines conditions, certains frais engagés par les salariés qui préparent un diplôme dans une institution de formation reconnue par UTC. *Pour plus d'information, et notamment sur les conditions d'éligibilité, vous pouvez consulter la Procédure UTC intitulée « Employee Scholar Program ».*

12. Salaires et avantages sociaux

UTC attire, motive et conserve des salariés compétents et motivés en offrant des salaires et des avantages sociaux compétitifs en lien avec le marché international.

13. Conflits d'intérêts

Les administrateurs, cadres dirigeants, salariés et mandataires d'UTC doivent être loyaux envers UTC et agir avec les fournisseurs, les clients et toute autre personne de manière à éviter ne serait-ce que l'apparence d'un conflit entre leurs intérêts privés et les intérêts d'UTC. Pour plus d'information, la procédure d'UTC intitulée « *Conflits d'intérêts* » offre une définition plus précise des conflits, propose des directives spécifiques et définit des méthodes permettant de résoudre les conflits qui peuvent survenir.

Cette procédure aborde notamment les sujets suivants :

- la possession d'actions ou la participation financière directe ou indirecte au capital ou aux bénéficiaires d'entreprises qui sont des fournisseurs, clients ou concurrents d'UTC ;
- la sollicitation ou l'acceptation de cadeaux, ou de toute autre forme de rémunération, provenant de fournisseurs, de clients ou d'autres personnes qui ont ou qui cherchent à engager des relations commerciales avec UTC (*Pour plus d'information, vous pouvez consulter le Supplément au Code concernant les cadeaux d'affaires remis par les fournisseurs*) ;
- les postes d'administrateur, les services rémunérés ou bénévoles rendus à une autre société ou organisation ; et
- l'utilisation personnelle des actifs de la société (par exemple, les biens corporels, les informations confidentielles, les informations non-publiques ou les opportunités d'affaires).

En cas de doute, contactez votre BPO.

14. Transactions boursières et divulgation d'informations confidentielles

Les administrateurs, cadres dirigeants, salariés et mandataires d'UTC doivent maintenir la confidentialité des informations non-publiques déterminantes (définies comme informations non divulguées par UTC et qu'un investisseur raisonnable considérerait comme importantes pour prendre une décision en matière d'investissement). Ces informations ne seront révélées que par des porte-paroles d'UTC, généralement choisis parmi ses plus hauts dirigeants.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter la Procédure UTC intitulée « Transactions boursières et divulgation d'informations confidentielles ».

QUESTIONS/REPOSES...

Q: Comment UTC protège-t-il la vie privée de ses salariés ?

R: Les informations personnelles de nos salariés sont protégées et sont considérées à « usage interne », c'est-à-dire qu'UTC les protège contre toute utilisation abusive ou divulgation, et demande à ses sous-traitants de faire de même. UTC informe ses salariés des raisons principales pour lesquelles elle recueille et utilise leurs données personnelles et du fait qu'ils peuvent en limiter l'usage. Lorsque UTC collecte, utilise, divulgue et transmet ces informations personnelles, elle tient compte de ces restrictions.

Q: Pourquoi les cadeaux reçus par les salariés intéressent-ils UTC?

R: Les cadeaux provenant de personnes qui ont ou qui cherchent à engager des relations commerciales avec UTC peuvent influencer les décisions ou les actions de nos salariés. Pour éviter les problèmes, obtenez l'autorisation de votre BPO.

EN BREF...

- Nous communiquons honnêtement avec toutes les parties prenantes.
- Nous encourageons la formation continue.
- Nous sommes loyaux envers UTC et nous évitons les conflits d'intérêts.
- Nous utilisons les informations confidentielles de façon appropriée et nous les protégeons.

15. Mandataires

A l'instar des administrateurs, des cadres dirigeants, et des salariés d'UTC, tous les mandataires, c'est à dire les tiers à l'entreprise agissant pour le compte d'UTC, agissent de manière conforme au *Code*.

UTC n'utilise aucun intermédiaire pour contourner les règles de conduite décrites dans ce *Code*.

16. Partenaires et fournisseurs

UTC achète ses matériels, fournitures et services en fonction des avantages qu'ils représentent. Les partenaires, fournisseurs et sous-traitants d'UTC sont traités avec équité et intégrité, et sans aucune discrimination.

Les personnes qui sont en relation d'achat sont soumises à la Procédure UTC relative aux conflits d'intérêts et au Supplément au Code relatif aux cadeaux d'affaires remis par les fournisseurs.

17. Communication aux actionnaires

UTC respecte toutes les lois, règles et règlements régissant la publication des informations commerciales. Tous les rapports périodiques, dépôts de dossier ou demandes d'autorisation, déclarations publiques, orales ou écrites, doivent être complets, justes, exacts, pertinents, compréhensibles et ne pas omettre d'informations substantielles. *Toute communication aux actionnaires doit être faite conformément aux procédures UTC « Transactions boursières et divulgation d'informations confidentielles », « Information pour les investisseurs soumis au droit américain », et « Gouvernance d'entreprise et données financières ».*

18. Protection de l'environnement

UTC conduit ses affaires dans le monde de manière à protéger l'environnement naturel. Toutes les autorisations nécessaires sont obtenues, leur durée est respectée et des initiatives sont prises pour minimiser les déchets et les nuisances. Toutes les filiales d'UTC exercent leurs activités, conçoivent et fabriquent leurs produits, dans le respect des principes énoncés dans la Procédure UTC intitulée « *Environnement, santé et sécurité* ».

19. Soutien aux collectivités

UTC soutient les organisations et les activités des collectivités de tous les pays dans lesquels elle est implantée. Nous apportons notre soutien aux causes caritatives et civiques et les salariés sont encouragés à y prendre part personnellement. *Pour plus d'information, vous pouvez consulter la Procédure UTC intitulée « Dons aux organismes caritatifs et les actions philanthropiques ».*

20. Participation à la vie politique

UTC respecte toutes les lois nationales, régionales et locales régissant sa participation à la vie politique, y compris en ce qui concerne la limitation des contributions financières aux partis politiques, aux comités politiques nationaux et aux candidats eux-mêmes.

Les personnes prenant contact au nom d'UTC avec des partis politiques, des candidats à une élection, des représentants élus ou des fonctionnaires doivent respecter scrupuleusement toutes les lois et les procédures d'UTC (y compris le présent Code et la Procédure UTC intitulée « Relations Politiques »).

UTC n'accepte ni ne paye de pot-de-vin.

UTC encourage ses administrateurs, cadres dirigeants et salariés à être des électeurs informés et à prendre part à la vie politique. Toute participation personnelle, y compris les contributions en temps ou en argent, est une décision personnelle et doit être entièrement volontaire.

QUESTIONS/REPONSES...

Q: Pourquoi UTC impose-t-elle le respect de normes rigoureuses en matière d'environnement dans le monde entier ?

R: Le respect de normes rigoureuses en matière d'environnement est essentiel à la promotion et à la préservation de la santé de nos employés et de nos communautés, pour aujourd'hui et pour demain. C'est pourquoi UTC fixe des objectifs ambitieux pour réduire ses émissions atmosphériques, sa consommation d'énergie et d'eau, ses déchets et les substances potentiellement dangereuses dans ses sites à travers le monde, mais aussi dans sa chaîne d'approvisionnement et dans ses produits.

Q: Où puis-je trouver les procédures auxquelles il est fait référence dans le Code ?

R: Le Manuel des procédures d'UTC est accessible depuis le site des pratiques professionnelles en page d'accueil.

EN BREF...

- Nous ne contournons pas le Code.
- Nous traitons nos fournisseurs avec équité et respect.
- Nous améliorons la qualité de vie des collectivités.
- Nous protégeons l'environnement naturel.

21. Commerce international

Les Etats et les organisations internationales contrôlent les mouvements transfrontières de marchandises, de produits manufacturés, de données techniques et de services, et peuvent imposer des embargos commerciaux complets ou partiels et des sanctions économiques à certains pays, entités ou individus. Ces restrictions peuvent s'appliquer aux importations, aux exportations, aux transactions financières, aux investissements et à d'autres types d'opérations commerciales. UTC respecte strictement ces restrictions. Nous ne devons pas oublier que l'exportation de données techniques peut se faire électroniquement, oralement ou visuellement et qu'une exportation peut avoir lieu sans même que des données soient transférées physiquement d'un pays à l'autre. Certains pays interdisent ou contrôlent également la réexportation de biens au-delà de leur destination initiale.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le Supplément au Code intitulé « Exportations : guide des règles à respecter ».

Les entités du groupe, y compris en dehors du territoire américain, doivent respecter la Procédure d'UTC intitulée « Respect des lois américaines anti boycott ».

22. Droit de la concurrence

UTC respecte le droit de la concurrence en vigueur dans le pays où elle exerce son activité. Nous ne participons à aucun trucage d'appel d'offres, ni à aucune fixation de prix ou répartition des marchés, nous n'abusons pas d'une éventuelle position dominante sur le marché.

La procédure d'UTC sur le respect du droit de la concurrence interdit de communiquer aux concurrents des informations sur le marketing et la vente de nos produits et services. Par exemple, nous ne discutons pas des prix, coûts, profits ou stratégies commerciales.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter *les Suppléments au Code intitulés : « Guide antitrust à l'usage des salariés », « Guide antitrust de l'Union Européenne ».* Vous y trouverez également des informations relatives à la participation aux associations professionnelles.

23. Lois et pratiques locales

UTC est une société internationale présente sur les marchés du monde entier ; elle est donc amenée à traiter dans un contexte juridique, culturel et social très différent d'une région et d'un pays à l'autre.

UTC respecte les lois nationales et locales des pays où elle est implantée. En cas de conflit avec les lois en vigueur dans tel ou tel pays, vous devez consulter le service juridique.

UTC n'encourage pas sciemment à enfreindre la loi ou à commettre des actions frauduleuses, même si cela serait admissible localement.

24. Citoyenneté et droits de l'homme

UTC adhère au principe de bonne citoyenneté et est persuadée que l'engagement envers autrui améliore la condition humaine. UTC assure à ses salariés, partout dans le monde, des conditions de travail respectant leur santé et leur sécurité, dans l'application la plus stricte des normes américaines et nationales, et des procédures UTC. UTC n'a pas recours à la main-d'œuvre enfantine ni au travail forcé. UTC s'efforce de protéger nos collectivités dans le monde, en protégeant l'environnement, en améliorant au maximum le rendement de nos produits, en réduisant les déchets, les émissions, la consommation énergétique et l'utilisation de substances potentiellement dangereuses. Comme énoncé dans d'autres sections du *Code*, UTC respecte les lois, ne fait aucune discrimination en matière d'emploi et ne s'engage dans aucune manœuvre frauduleuse. Outre ses propres engagements, UTC s'attend à ce que ses fournisseurs directs adoptent des codes de conduite professionnelle analogues au sein. *Pour plus d'information, vous pouvez consulter la Procédure UTC intitulée « Responsabilité d'entreprise ».*

QUESTIONS/REPONSES...

Q: Si je n'expédie pas de produits à l'étranger, dois-je quand même me soucier des règles régissant le commerce international ?

R: Oui. Ces règles ne sont pas toujours intuitives et peuvent s'appliquer aux courriers électroniques ou mêmes aux conversations. Les sanctions pouvant être lourdes, assurez-vous de recevoir la formation nécessaire et demandez conseil à des spécialistes. Si vous ne savez pas à qui vous adresser, contactez votre BPO.

Q: Pourquoi s'entendre avec un concurrent sur les prix est-il néfaste ?

R: L'entente sur les prix nie au client le droit d'acheter le produit qui lui convient au juste prix. Elle équivaut à un mensonge sur le prix. Une telle entente perturbe aussi le fonctionnement d'une économie de marché car elle interfère avec le processus de décision qui doit être basé sur la qualité et le prix. La réussite d'UTC, qui se fonde sur les mérites, l'innovation et la productivité, a donc besoin de marchés qui fonctionnent efficacement et de manière transparente.

EN BREF...

- Nous reconnaissons que le Code est plus qu'un ensemble de Règles. C'est un guide qui nous aide à respecter nos engagements.
- Nous respectons la loi, agissons avec bonne foi, communiquons ouvertement et cherchons à obtenir des solutions équitables.
- Nous posons des questions, exprimons nos préoccupations et signalons les problèmes.
- Tout simplement, nous établissons un climat de confiance, nous faisons preuve de respect et nous agissons avec intégrité.

Respect du Code d'éthique

Tous les administrateurs, les cadres dirigeants, les salariés et les mandataires d'UTC où qu'ils se trouvent dans le monde, doivent respecter le Code, ses suppléments et les Procédures d'UTC.

Chacun des managers d'UTC, quel que soit son niveau, est tenu de créer et de développer une culture d'entreprise éthique, d'encourager une communication ouverte, de promouvoir la connaissance et le respect du *Code*.

Le non-respect du *Code*, de ses *Suppléments* ou des Procédures pourra résulter en des mesures disciplinaires appropriées pouvant aller jusqu'au licenciement. Ces mesures seront déterminées par la hiérarchie conjointement avec le BPO, dans le respect du droit local et en veillant à être juste et équitable.

Questions, préoccupations, problèmes

Vous pouvez contacter votre supérieur(e) hiérarchique ou toute autre personne au dessus, votre service juridique, votre BPO, votre service des ressources humaines, pour toute question concernant le présent Code et sa mise en œuvre, pour toute préoccupation sur un cas spécifique, ou tout problème de violation réelle ou suspectée.

Seul un BPO Monde, un BPO de Zone ou le Vice-Président des Pratiques Professionnelles a autorité pour interpréter le *Code*.

Tout signalement de violation réelle ou suspectée doit être adressé à un BPO ou au service juridique.

Si vous souhaitez que votre identité reste confidentielle, vous pouvez utiliser le programme Ombudsman/DIALOG comme un moyen de communication alternatif. Ce programme vous

permet de poser des questions, d'exprimer des préoccupations, de suggérer des changements, ou de signaler des problèmes dans les quatre domaines suivants :

- (i) pratiques comptables, financières, bancaires et d'audit ;
- (ii) lutte contre la corruption ;
- (iii) lutte contre les pratiques anticoncurrentielles ; et
- (iv) procédures et contrôles internes dans ces domaines.

Ce programme est confidentiel (il protège l'identité du requérant), neutre (il ne prend parti ni pour la direction ni pour les salariés) et indépendant (il ne dépend pas de la Direction).

L'identité de toute personne utilisant le programme Ombudsman/DIALOG sera protégée, sauf si un tribunal en exige la divulgation ou en cas de risque imminent et grave. Les Ombudsman et les coordinateurs de DIALOG s'appuient sur le *Code d'éthique* et les normes de conduite de l'Association internationale des Ombudsman (<http://www.ombudsassociation.org/standards/>).

Les Ombudsmen, qui sont des professionnels qualifiés, travaillent principalement par téléphone et peuvent être contactés dans le monde entier en appelant gratuitement (voir numéros à la fin de ce *Code*).

DIALOG est un outil de communication écrite bidirectionnelle. DIALOG est accessible dans le monde entier, soit par courrier (envoi d'un formulaire papier disponible dans les boîtes DIALOG disponibles sur le lieu de travail), soit par internet à <https://eDIALOG.confidential.utc.com> (système crypté et sécurisé). Pour garantir une confidentialité totale, n'utilisez pas les ordinateurs de l'entreprise pour les communications eDIALOG.

Les salariés d'UTC et les personnes qui suspectent des irrégularités dans les comptes de la société, les contrôles comptables internes ou les procédures d'audit, peuvent signaler ces faits à UTC par courrier postal, courrier électronique ou en appelant l'un des numéros verts publiés sur le site Internet d'UTC à www.utc.com. L'Ombudsman et l'outil DIALOG sont aussi à leur disposition.

Mise en œuvre du Code d'éthique

Le présent *Code* a été adopté par le conseil d'administration d'UTC et est déployé mondialement. Le terme « UTC », tel qu'il est utilisé dans ce Code, englobe les entités contrôlées par UTC. Le *Code* s'applique à tous les administrateurs, cadres dirigeants, salariés et mandataires, y compris les consultants et agents.

Le Vice-Président des Pratiques Professionnelles d'UTC est responsable de la mise en œuvre de ce *Code et de ses Suppléments*, du *Manuel des Procédures* et, en collaboration avec le service financier, du *Manuel Financier d'UTC*.

Index

- Actif, 7, 8, 11
- Actionnaires, 2, 5, 12
- Actions frauduleuses, 15
- Vie politique, 13
- Administrateurs, 3, 10, 11, 12, 13, 17
- Alcool et drogues, 9, 10
- Concurrence, 2, 14
- Fournisseurs, 2, 8,
- Cadeaux, 6, 8, 11, 12
- Clients, 4, 6, 7, 8, 10, 11
- Collectivités, 2, 5, 13
- Commerce international, 2, 14
- Comptes, 8
- Conflits d'intérêt, 2, 10, 11, 12, 17
- Contrôles des exportations/importations et sanctions économiques, 14
- Développement des salariés, 2, 10
- DIALOG, 16, 17, couverture arrière
- Discrimination, 5, 9, 12
- Informations Confidentielles, 7, 12
- Droits de l'homme, 15
- Égalité des chances, 2, 8
- Égalité professionnelle, 8
- Environnement, santé et sécurité, 12
- Fournisseurs et sous-traitants, 12
- Fournisseurs, 5, 7, 8, 10, 11, 12, 13
- Gouvernance, 12
- Marchés Publics, 2, 8, 9, 13, 14
- Informations non-publiques, 7, 8, 11
- Informations sur nos concurrents, 7
- Investisseurs, 11, 12
- Lois et coutumes, 2, 15
- Marché des valeurs mobilières, 2, 11,
- Marketing et vente, 2, 6
- Ombudsman, 16, 17, couverture arrière
- Environnement de travail, 2, 9
- Paiements illicites, 6
- Partenaires, 2, 5, 12
- Participation à la vie politique, 2, 13
- Sanction, 16
- Activités caritatives, 5, 9
- Pot-de-vin, 6, 13
- BPO/Pratiques professionnelles, 1, 11, 16, 17, couverture arrière
- Programme des salariés (Employee Scholar Program), 10
- Programmes d'aide aux salariés, 10

Propriété intellectuelle, 7, 8

Protection des Actifs, 2, 7

Protection de l'environnement, 2, 12

Protection des informations, 2, 7

Qualité et sécurité, 2, 6

Questions, 2, 16

Registres, 2, 8, 9

Responsabilité d'entreprise

Représentants élus, 13

Mandataires, 2, 3, 6, 10, 11, 12, 17

Salaires et avantages sociaux, 2, 10

Santé, 4, 6, 9, 12

Toxicomanie, alcoolisme et abus de stupéfiants,
10

Vie privée des salariés, 2, 10

Vie privée, 2, 4, 10

Comment nous contacter

Les BPO sont répartis dans le monde entier dans les sites des différentes sociétés du groupe. Contactez-les. Vous pouvez aussi contacter le BPO au siège d'UTC au 860 728 6485 ou à bpo@corphq.utc.com.

L'Ombudsman (médiateur) d'UTC peut être contacté gratuitement au 800.871.9065 depuis les États-Unis. Si vous ne téléphonez pas des États-Unis, vous devez d'abord composer le code d'accès AT&T Direct correspondant au pays où vous vous trouvez, accessible à www.business.att.com/bt/access.jsp.

Vous pouvez aussi envoyer une question écrite par l'outil DIALOG en utilisant les formulaires disponibles dans toutes les sociétés du groupe UTC, ou électroniquement, par le biais d'une connexion Internet codée sécurisée à <https://edialog.confidential.utc.com>.

Le Code et les Suppléments au Code sont publiés en ligne sur www.utc.com. Le Code, les Suppléments au Code, le Manuel des Procédures du groupe UTC et le Manuel Financier peuvent être consultés par les salariés sur l'intranet d'UTC.

Pour de plus amples informations sur la démarche responsable (RSE) du groupe UTC, rendez-vous sur www.utc.com, et cliquez sur « Corporate Responsibility »

Publié par le Bureau des pratiques professionnelles

United Technologies Corporation
United Technologies Building
Hartford, CT 06101 États-Unis

Ce Code est aussi publié en allemand, anglais, arabe, bulgare, chinois, coréen, croate, danois, espagnol, estonien, finnois, grec, hindi, hongrois, indonésien, italien, japonais, malaisien, néerlandais, norvégien, polonais, portugais, russe, slovaque, slovène, suédois, tchèque, thaïlandais, turc, ukrainien et vietnamien.

